

Exposition au public : de 9h00 à 19h00 les vendredi, samedi, dimanche 9h00 à 17h00

## Règlement du SVA2018 Brocante-bivouac :

Broc-bivouac : de 8h00 à 22h00 du jeudi matin 19 avril au mardi matin 24 avril 2018

Le SVA a pris, à l'intention de ses visiteurs des dispositions destinées à faciliter leur accueil et nous espérons que leur visite sera aussi agréable que possible et les règles ci- dessous sont impératives.

Respecter les indications de l'organisation.

L'accès au site "Broc-bivouac" est limité aux utilisateurs ayant payé l'accès et toute nouvelle journée commence à 8h00.

Toute action de vente, affichage et démarchage est interdite sur la zone Broc-bivouac.

Le lieu du Broc-bivouac est balisé, ne pas sortir des emplacements proposés.

Conduire avec précaution et respect dans l'enceinte du Broc-bivouac.

Interdit de dérapier et de monter sur les buttes en autos.

Maintenir les animaux de compagnie attachés.

Respecter le repos des autres campeurs notamment à partir de 00h00.

Nous attendons une attitude responsable des utilisateurs du Broc-bivouac en matière de la gestion des déchets et des eaux usées :

- Des emplacements sont prévus pour recevoir les déchets.
- Des blocs sanitaires WC & Douches sont à votre disposition.
- Laissez votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.

Merci d'appliquer toutes ces consignes pour le bon déroulement de l'événement et le respect de tous.

Nous allons cette année tout mettre en œuvre pour vous offrir le meilleur Broc-bivouac !

Amitiés,

Gilles MARLIER assisté de Chantal et Jean-Pierre SARETE, du Salon du Véhicule d'Aventure 2018 Broc-bivouac

